



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 2021 ASSOCIATION RESAM

Mardi 28 juin de 18h à 21h, au 2d voie d'accès au port à Morlaix

L'assemblée générale du RESAM s'est réunie le mardi 28 juin 2022, à l'invitation du conseil d'administration du RESAM, à 18h, au 2d voie d'accès au port. La convocation à l'Assemblée Générale, sur laquelle figurait notamment l'ordre du jour, a été envoyée plus de 15 jours avant à l'ensemble des membres adhérents.

Étaient présentes lors de l'Assemblée Générale 35 personnes dont 23 membres votants. 12 personnes étaient excusées dont 12 avaient donné mandat pour leurs votes, ce qui porte le nombre de votants (directs ou par procurations) à 35. La feuille d'émargement et les pouvoirs sont disponibles.

Les co-président·e·s du Conseil d'Administration du RESAM président cette assemblée.

1°) Rapport Moral 2021

Il est procédé à la lecture et au vote du rapport moral (distribué à chacun et disponible sur demande) par Mathieu Cirou, le co-président. Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°) Rapport Financier 2021

Margot Cudennec-Fily, co-présidente, fait état des comptes pour l'année 2021. Après discussion, le compte de résultat de l'exercice 2021 et le bilan au 31 décembre 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'année 2021 (4 430 €) en report à nouveau.

3°) Présentation du rapport commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes, Jérôme Prigent pour le cabinet SobreComo procède à la lecture de son rapport. Les comptes du RESAM sont approuvés sans réserve. Les documents sont disponibles sur demande et sur le site internet du RESAM.

4°) Rapport d'activité 2021

Une note de synthèse sur les activités 2021 est distribuée aux participants (bilan complet d'activité 2021 disponible sur le site internet et sur demande). L'équipe présente rapidement les points marquants de l'année.

5°) Présentation du nouveau fonctionnement du RESAM

Colin Destombe, chargé de mission gouvernance explique le nouveau fonctionnement du RESAM. La présentation est disponible sur demande et sur le site internet du RESAM.

L'Assemblée Générale est informé que le cercle Finances en charge de préparer le rapport financier, les éléments d'analyse budgétaire, les outils de proposition stratégique afin de faire comprendre les éléments financier aux adhérents lors de l'assemblée générale, peine à trouver des participants.

6°) Renouvellement du Conseil d'Administration

Les représentant·e·s amené·e·s à siéger au Conseil d'Administration ont été désigné·e·s par une élection sans candidat au sein de chacun des cercles du RESAM.

Ainsi les 12 représentant·e·s de cercle élu·e·s sont :

- pour le cercle Richesses Humaines, Aurélie Lhuillery et Mathieu Cirou ;
- pour le cercle Observatoire et Porte-voix, Renan Perot (Ti an Oll) et Élisabeth Ilinski ;
- pour le cercle Engagement, Annick Sellier (Cinéma La Salamandre) et Pascale Messager (Mission Locale)
- pour le cercle Vie associative et Territoire, Justine Le Moal (SESAM) et Margot Cudennec-Fily
- pour le cercle Formation et services, Adrien Ferron et Mélanie Lhuillery (Les Moyens du Bord)
- pour le cercle Finances, deux personnes du CA actuel se portent volontaires, Bénédicte Compois (Ulamir-CPIE) et Eric Even (MJC de Morlaix),
- pour le cercle Salarié·e·s, Fanny Allais-Kerrien et Solenne Timon ;

La liste des représentant·e·s au Conseil d'Administration est approuvée à l'unanimité.

7°) Contrat d'engagement républicain

Il est procédé à une présentation du Contrat d'Engagement Républicain ainsi qu'à la lecture de la lettre rédigée par L.A. Coalition pour les libertés associatives et le Mouvement Associatif qui sera adressée aux député·e·s nouvellement élu·e·s.

Le Cercle Observatoire et Porte-Voix fait la proposition suivante : que le RESAM soit signataire de l'adresse « abrogerez-vous la loi séparatisme et le Contrat d'engagement républicain afin de restaurer les libertés associatives ».

Un premier vote fait apparaître : 9 blancs – 3 rouges – 3 jaunes - 16 verts.

Suite à un débat, le second vote porte les suffrages à : 8 blancs – 3 rouges - 4 jaunes - 15 verts.

La proposition est donc rejetée.

En réponse aux objections soulevées, les co-président·e·s présentent une nouvelle proposition : que le RESAM réécrive un texte demandant l'abrogation du Contrat d'Engagement Républicain pour une diffusion auprès des député·e·s du territoire. Ce texte sera envoyé aux adhérent·e·s qui auront une semaine pour réagir avant l'envoi. Cette nouvelle proposition est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant écoulé, il est procédé par le président à la clôture de l'Assemblée Générale.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le Co-président,

Mathieu Cirou



La Co-présidente

Aurélie Lhuillery